

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 22 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT le VINGT-DEUX du mois d'OCTOBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 12 octobre 2020.

Etaient présents : PROVO V. – GRUSON C. – AMMEUX C. – VAN DAELE S - POLLET A. – POLY S. – LOUZANI K. - VERDONCK G - VAN MULLEM J. – CARON D. – DEPARIS P. - PROVO B.

Absente excusée : OSTENDE D. (pouvoir à CARON D.)

Absent: VANBENEDEN P.

Nombre de Membres en exercice : 14 / Présents : 12 / Votants : 13

-----

Objet : - Budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Madame la Vice-Présidente présente le budget supplémentaire de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	90 616,21 euros pour la section de fonctionnement
Et	213 000,13 euros pour la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, compte tenu de 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

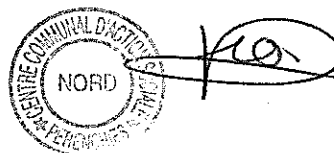
Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.  
Le 22 octobre 2020

Madame la Maire, Présidente du CCAS,

Certifié exécutoire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
Madame la Maire, Présidente du CCAS,

  
Valérie PROVO.



Valérie PROVO.

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 22 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT le VINGT-DEUX du mois d'OCTOBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 12 octobre 2020.

Etaient présents : PROVO V. - GRUSON C. - AMMEUX C. - VAN DAELE S - POLLET A. - POLY S. - LOUZANI K. - VERDONCK G - VAN MULLEM J. - CARON D. - DEPARIS P. - PROVO B.

Absente excusée : OSTENDE D. (pouvoir à CARON D.)

Absent: VANBENEDEN P.

Nombre de Membres en exercice : 14 / Présents : 12 / Votants : 13

-----

Objet : - Représentants de la collectivité au sein du Comité Technique (C.T.)

Madame la Présidente,

Exposé à l'assemblée qu'il convient de désigner les représentants de la collectivité au sein du Comité Technique commun à la Ville et au C.C.A.S.

- 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants sont à désigner.

Madame la Présidente propose d'accepter les représentants de la collectivité titulaires et suppléants qui ont été désignés par le Conseil Municipal lors de la séance du 15 septembre 2020

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide compte tenu de 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- de donner son accord pour la désignation des représentants titulaires et suppléants selon la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Pérenchies du 15 septembre 2020, à savoir :

**Titulaires**

- Thierry LATOUR
- Christiane AMMEUX
- Philippe DURIEU
- Sophie POLY

**Suppléants**

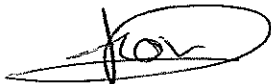
- Carole GRUSON
- Laurence DELOISON
- Fabrice LOMBART
- Valentin ALSTERS

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

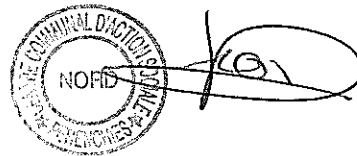
Fait et délibéré à Pérenchies.  
Le 22 octobre 2020

*Certifié exécutoire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
Madame la Maire, Présidente du CCAS,*



Valérie PROVO.

Madame la Maire, Présidente du CCAS,



Valérie PROVO.

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS SEANCE du 22 OCTOBRE 2020
--

L'an DEUX MILLE VINGT le VINGT-DEUX du mois d'OCTOBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 12 octobre 2020.

Etaient présents : PROVO V. – GRUSON C. – AMMEUX C. – VAN DAELE S - POLLET A. – POLY S. – LOUZANI K. - VERDONCK G - VAN MULLEM J. – CARON D. – DEPARIS P. - PROVO B.

Absente excusée : OSTENDE D. (pouvoir à CARON D.)

Absent: VANBENEDEN P.

Nombre de Membres en exercice : 14 / Présents : 12 / Votants : 13

-----

**Objet : Autorisation générale et permanente de poursuite pour le recouvrement des produits locaux.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Madame La Maire, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale propose aux membres du conseil d'Administration :

- de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteurs et de saisies pour le budget du C.C.A.S. ;

- de donner cette autorisation sur la durée du mandat de l'actuel Conseil d'Administration de Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré, DECIDE, compte tenu de 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteurs et de saisies pour le budget du C.C.A.S

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.  
Le 22 octobre 2020

*Certifié exécutoire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
Madame la Maire, Présidente du CCAS,*



Valérie PROVO.

Madame la Maire, Présidente du CCAS,



Valérie PROVO.

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 22 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT le VINGT-DEUX du mois d'OCTOBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 12 octobre 2020.

Etaient présents : PROVO V. – GRUSON C. – AMMEUX C. – VAN DAELE S - POLLET A. – POLY S. – LOUZANI K. - VERDONCK G - VAN MULLEM J. – CARON D. – DEPARIS P. - PROVO B.

Absente excusée : OSTENDE D. (pouvoir à CARON D.)

Absent: VANBENEDEN P.

Nombre de Membres en exercice : 14 / Présents : 12 / Votants : 13

-----  
Objet : - Barème du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021.

Madame la Présidente,

Propose pour l'année 2021 de fixer le barème des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale et de l'augmenter de 10%.

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré, DECIDE, compte tenu de 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'augmenter de 10% le barème du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

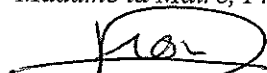
Pour extrait certifié conforme.



Fait et délibéré à Pérenchies.

Le 22 octobre 2020

Madame la Maire, Présidente du CCAS,

*Certifié exécutoire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le*  
Madame la Maire, Présidente du CCAS,

  
Valérie PROVO.

   
Valérie PROVO.

**C.C.A.S de PERENCHIES**

**BAREME 2021 (Arrêté par délibération en date du 22 OCTOBRE 2020)**

NOMBRE DE PERSONNES	BAREME CCAS 2017	1%	BAREME CCAS 2018	5%	BAREME CCAS 2019	10%	BAREME CCAS 2020	10%	BAREME CCAS 2021
1 PERSONNE	590,73	5,91	596,64	29,83	626,47	62,65	689,12	68,91	758,03
2 PERSONNES	881,01	8,81	889,82	44,49	934,32	93,43	1 027,75	102,78	1 130,53
3 PERSONNES	1 092,03	10,92	1 102,95	55,15	1 158,10	115,81	1 273,91	127,39	1 401,30
4 PERSONNES	1 292,23	12,92	1 305,15	65,26	1 370,41	137,04	1 507,45	150,75	1 658,20
5 PERSONNES	1 492,24	14,92	1 507,16	75,36	1 582,52	158,25	1 740,77	174,08	1 914,85
6 PERSONNES	1 692,34	16,92	1 709,26	85,46	1 794,73	179,47	1 974,20	197,42	2 171,62
7 PERSONNES	1 892,27	18,92	1 911,19	95,56	2 006,75	200,68	2 207,43	220,74	2 428,17
8 PERSONNES	2 092,10	20,92	2 113,02	105,65	2 218,67	221,87	2 440,54	244,05	2 684,59
9 PERSONNES	2 292,29	22,92	2 315,21	115,76	2 430,97	243,10	2 674,07	267,41	2 941,48
10 PERSONNES	2 492,33	24,92	2 517,25	125,86	2 643,12	264,31	2 907,43	290,74	3 198,17
11 PERSONNES	2 692,34	26,92	2 719,26	135,96	2 855,23	285,52	3 140,75	314,08	3 454,83
12 PERSONNES	2 892,35	28,92	2 921,27	146,06	3 067,34	306,73	3 374,07	337,41	3 711,48

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 22 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT le VINGT-DEUX du mois d'OCTOBRE à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 12 octobre 2020.

Etaient présents : PROVO V. – GRUSON C. – AMMEUX C. – VAN DAELE S - POLLET A. – POLY S. – LOUZANI K. - VERDONCK G - VAN MULLEM J. – CARON D. – DEPARIS P. - PROVO B.

Absente excusée : OSTENDE D. (pouvoir à CARON D.)

Absent: VANBENEDEN P.

Nombre de Membres en exercice : 14 / Présents : 12 / Votants : 13

Objet : - Augmentation des valeurs des chèques services pour l'année 2021.

Madame la Présidente,

Soumet au Conseil d'Administration l'étude du barème de 2021 pour l'attribution des aides facultatives et la nécessité d'augmenter de 2% les valeurs des chèques services attribués aux bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale.

Les nouvelles valeurs 2021 seront :

- Bons de pain à	4,10 €	portée à	4,18 €
- Bons de pain à	6,05 €	portée à	6,17 €
- Bons alimentaires à	10,06 €	portée à	10,26 €
- Bons alimentaires à	20,15 €	portée à	20,55 €

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré, DECIDE, compte tenu de 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'augmenter la valeur des chèques services de 2% pour tous les bénéficiaires des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale de Pérenchies. Les anciennes valeurs restant de 2020 seront retournées au fournisseur.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.  
Le 22 octobre 2020

Madame la Maire, Présidente du CCAS,



Valérie PROVO.

*Certifié exécutoire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
Madame la Maire, Présidente du CCAS,*

  
Valérie PROVO.